



Association Les Galopants Caumont
5, Place du marché aux raisins
84510 CAUMONT SUR DURANCE
(Association n° W841001667)
lesgalopants84@gmail.com

LA FOULEE CAUMONTOISE Edition 2022 REGLEMENT des EPREUVES

Article 1 : ORGANISATEUR & DATE.

La FOULEE CAUMONTOISE est organisée par le club « Les Galopants CAUMONT », (association loi 1901). Mail : lesgalopants84@gmail.fr
Informations disponibles sur notre site : <https://www.les-galopants.com>

La 28^{ème} édition de cette manifestation sportive se déroulera le **dimanche 27 novembre 2022.**

Article 2 : PARCOURS.

Quatre parcours au choix seront proposés :

Ces épreuves sont ouvertes à tous les marcheuses et marcheurs, coureuses et coureurs, licenciés ou non, à partir des catégories de cadets (hormis pour le parcours 15km pour lequel la catégorie minimale requise est Juniors) jusqu'à master.

Parcours au choix:

- Un parcours de 8km Marche Rapide sans chronométrage ni classement
- Trois parcours (course) de 6 ; 10 et 15km avec chronométrage et classement.

La marche rapide et les trois courses empruntent des chemins de terre dans la colline environnante de Caumont sur Durance mais aussi des portions de route sur lesquelles le code de la route doit être IMPERATIVEMENT respecté.

L'allure est libre dans la limite néanmoins d'un temps maximum de deux heures (2h00) pour les trois courses et deux heures et demie (2h30) pour la marche.

Le départ et l'arrivée de la course se font sur la place du Marché aux raisins.

- Le départ de la Marche Rapide est fixé à 9 h 00
- Le départ des courses est fixé à 9 h 30

Article 3 : CONDITIONS de PARTICIPATION

Selon loi n°99.223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs, et à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à une de nos trois épreuves de course est conditionnée selon l'épreuve choisie à la présentation d'une copie de la licence sportive en cours de validité ou **d'un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition de moins d'un an.**

Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

Les dossards seront remis à tous les participants le dimanche matin (27 novembre 2022) à partir de 7h30 et suivant les conditions ci-dessous. **Aucun envoi ne sera effectué !**

Pour le retrait de son dossard, selon les conditions sanitaires en vigueur et sauf contre-ordre des autorités compétentes, les organisateurs effectueront les contrôles d'accès vis-à-vis de chaque personne souhaitant accéder à une des épreuves, soit par exemple comme en 2020 :

- un justificatif du statut vaccinal attestant d'un schéma vaccinal complet de l'un des vaccins contre la covid-19.
- un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19.
- le résultat d'un examen de dépistage RT-PCR, un test antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé. Cet examen ou ce test doit avoir été réalisé moins de 72 heures avant l'évènement.

Selon les dispositions en vigueur au moment le 27 Novembre 2022, une vérification systématique pourrait être effectuée par une personne habilitée via l'application « TAC verif anti-covid » ou tout autre support numérique, ou du format papier. Un justificatif d'identité est souhaité.

Article 4 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se feront UNIQUEMENT par internet via le site de JF.Chronotrail (frais de gestion en sus), jusqu'au samedi 26 novembre 2022 midi.



POUR RAPPEL AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE SUR PLACE.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Les dossiers incomplets ne donneront lieu à aucun remboursement.

LIMITATION à 499 dossards

- En acceptant le présent règlement, les participants acceptent les tarifs précisés sur le bulletin d'inscription (frais d'inscription 0.99€ en sus).
 - Marche Rapide de 8km : 8 euros.
 - Course pédestre de 6km : 10 euros.
 - Course pédestre de 10km : 13 euros.
 - Course pédestre de 15km : 14 euros.
- Le dossard sera fixé devant et visible en totalité.
- Les personnes n'ayant pas de dossard sont priées de se retirer de la course.
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.
- L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les concurrents faisant une fausse déclaration à l'inscription.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur.

Article 5 : SECURITE ASSURANCE

- Tout accompagnateur, notamment à bicyclette est interdit
- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la **MAIF** police n°4435007J
- Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Dans le cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ou tout autre moyen de transport), ces frais seront à la charge du participant, si non assuré.
- La surveillance sanitaire est assurée par les secouristes de **l'Association Départementale de Protection Civile du Vaucluse**.
- Des signaleurs seront positionnés aux carrefours et aux points stratégiques.
- **Le concurrent qui abandonnera, remettra impérativement son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit aux organisateurs, soit à l'arrivée.**

Article 6 : CLASSEMENT – PODIUM & RECOMPENSES

Les 300 premiers inscrits recevront un souvenir de la course lors de leur retrait du dossard.

Un classement général et un classement par catégorie sera établi par JF.CHRONOTRAIL, consultable via leur site internet le jour de la course en fin d'après-midi et au plus tard sous 72h00 sur notre site : <https://www.les-galopants.com>.

Le podium se déroulera : Place du Marché aux raisins, de préférence en extérieur sous préau suivant météo. Il débutera dès 11h30 suivant les arrivées.

Les récompenses ne seront remises qu'aux titulaires, pas de remise à un tiers. Présence obligatoire du ou de la récompensé(e). De nombreuses dotations et des produits locaux sont prévus. Seront récompensés :

- Sur le 6km :
 - La première femme et le premier homme au scratch
- Sur le 10km et sur le 15km :
 - Les trois premières femmes et trois premiers hommes au scratch.
 - La première femme et le premier homme de chaque catégorie du cadet (hormis pour le 15km) au master 8 (**NON CUMULABLE** avec le scratch).
- Les trois groupes ou clubs (sous réserve que les membres de chaque groupe ou club aient bien précisé le groupe ou le club selon un même intitulé) les plus représentés (minimum 8 coureurs) tous tracés confondus avec un bonus si le record de l'an dernier est battu (26 coureurs et marcheurs du club de Ménerbes en 2021).

Article 7 : RAVITAILLEMENTS.

Un poste de ravitaillement est prévu en fonction du tracé environ avant le 5eme km, puis un autre avant le 10^{ème} et puis un autre avant 15^{ème} km, ainsi qu'à l'arrivée.

Compte-tenu des conditions sanitaires éventuelles, seule de l'eau sera mis à disposition sur le parcours. Les concurrents doivent être munis de leur gobelet.

Le ravitaillement d'arrivée sera adapté en portions individuelles et mis à disposition suivant les conditions qui nous seront imposées par les instances sanitaires. Les participants sont invités à jeter leurs déchets dans les conteneurs mis à leur disposition.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Les coureurs et marcheurs, par leur participation, autorisent la presse et l'organisateur à utiliser leur image, nom-prénoms, ou voix dans le cadre de cet événement en vue d'une exploitation directe ou dérivée de l'épreuve.

Article 9 : MESURES SANITAIRES et CONDITIONS GENERALES

Tous les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur au jour de la course : par exemple pass sanitaire si nécessaire, port du masque avant et après la course, respect des distanciations, ne pas cracher au sol mais dans un mouchoir... (selon affichage sera mis en place et consignes rappelées lors de l'inscription via JF Chronotrail). Tout manquement à ces consignes provoquera la disqualification du coureur ou du marcheur incriminé, et/ou l'ordre de quitter les lieux pour toute personne non respectueuse.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions météorologiques ou les conditions en matière de sécurité l'imposent (notamment Covid 19). Un remboursement (moins les frais de gestion) ou un report sur l'édition suivante de la course seront alors proposés aux concurrents.

L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement.